



VOS PROJETS, QUELLES AUTORISATIONS ?

— BIEN S'INFORMER POUR RÉUSSIR VOS TRAVAUX EN TOUTE SÉRÉNITÉ —



Avant d'engager des travaux, une autorisation d'urbanisme peut être nécessaire.
Selon la nature, la surface et la localisation de votre projet,
les démarches et formalités varient.



SÉCURISER
VOTRE PROJET



ÉVITER LES
SANCTIONS



VALORISER
VOTRE BIEN

TOIT, TUILLES

DP

Remplacement à l'identique,
teintes, matériaux, orientation
(sauf secteur protégé)

CHEMINÉE

DP

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

DP

(sur toit)

TERRASSE SURÉLEVÉE

< 40 m² DP

> 40 m² PC

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN-PIED

Sans surélévation quelle
que soit la surface
(sauf secteur protégé) X

PORTAIL, PORTILLON

DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

< 5 m² X

(Sauf secteur protégé)

de 5 m² à 40 m² DP

> 40 m² PC

CLÔTURE

DP

EXTENSION, ESPACES HABITABLES SUPPLÉMENTAIRES, AMÉNAGEMENT DE COMBLES

< 20 m² X
(sauf secteur protégé)

20 m² à 40 m² DP

> 40 m² PC

PISCINE ENTERRÉE OU HORS SOL

< 10 m² X

(sauf secteur protégé)

10 m² à 100 m² non couverte DP

avec couverture de < 1,80 m
de hauteur DP

avec couverture de > 1,80 m
de hauteur PC

FENÊTRES DE TOIT (TYPE VELUX)

DP

FAÇADES, ISOLATION EXTÉRIEURE, RAVALEMENT, BARDAGE

DP

CABANE, ABRI DE JARDIN, APPENTIS

< 5 m² X

de 5 m² à 20 m² DP

> 20 m² PC

FENÊTRE, PORTE FENÊTRE, VOLETS, GARDE CORPS

(Création, changement) DP

BLOC POMPE À CHALEUR EN FAÇADE OU CLIMATISATION

DP

(avec un caisson d'intégration)

SERRE

< 5 m² X

(sauf secteur protégé)

de 5 m² à 20 m² DP

> 20 m² PC

CARPORT, GARAGE INDÉPENDANT DE L'HABITATION

< 20 m² DP

> 20 m² PC

ARBRE

DP

(Dans secteur protégé
ou hauteur importante)

PC

PERMIS DE CONSTRUIRE

DP

DÉCLARATION PRÉALABLE

X

AUCUNE FORMALITÉ



RAPPEL IMPORTANT

Les règles peuvent varier selon votre
commune, en fonction du Plan Local
d'Urbanisme (PLU), des servitudes
et de la zone dans laquelle se situe
votre projet.



UN PROJET BIEN PRÉPARÉ

Renseignez-vous auprès de votre
service urbanisme en amont de vos
travaux. Cela vous évitera des démarches
inutiles et des retards dans votre projet.



DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

Formulaires, plans, pièces à fournir...
Votre service urbanisme vous
accompagne à chaque étape.



Un conseil,
un doute ?

Contactez votre service urbanisme
: nous sommes là pour vous accompagner !



INFORMER



CONSEILLER



ACCOMPAGNER



SÉCURISER

Construisons
ensemble vos
projets !

